

**Conseil d'Administration du  
5 Février 2019**

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert	X			ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier			X	DYEN Michel	
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne	X			DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GAUDIN François		X		ROTA Michel	
	GARZON Philippe	X			GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			X	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis		X		CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne			X	ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude			X	COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	X			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul		X		BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENNAISE	DANIS Georges	X			SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES		X		BLANC Henri	
	PENNA Jean-Luc	X			SACCHI CHRISTIAN	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	X
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>5</b>	<b>6</b>		
<b>TOTAL VOTANTS</b>		<b>19</b>				<b>1</b>
<b>TOTAL VOIX</b>		<b>25</b>				

Assistaient également au conseil d'administration sans voix délibératives : DUJOL Yves, DURIEUX Gérald, FERRARI Marina, PELLET Luc (D.D.T).

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration et les remercie de leur collaboration.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

## 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 11 décembre 2018 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

## 2 – DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

### 2-1 : Acquisitions complémentaires :

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 15-252 : Viviers-du-Lac - Chemin de la Laitière**

**Demandeur : GRAND LAC-CA LAC DU BOURGET**

**Portage en cours : 5 685 000 €**

**Axe : Equipements publics**

**Date de fin de portage prévue : 23/12/2023**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

Dans le cadre du PLUi, et pour tenir compte de la renaturation de l'ancienne décharge par le CISALB, le tracé de la déviation de la laitière a été modifié ; l'EPFL a relancé une campagne de contact avec les propriétaires et des accords de vente ont été conclus : il convient de rajouter à la délibération précédente les parcelles suivantes :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Viviers-du-Lac	B32	Les Cochets	335 m <sup>2</sup>	Taillis simples	N	2 500 €
Viviers-du-Lac	B33	Les Cochets	160 m <sup>2</sup>	Taillis simples	N	
Viviers-du-Lac	B1329	Les Rousses	19 m <sup>2</sup>	Terre	A	
Viviers-du-Lac	B1330	Les Rousses	1 121 m <sup>2</sup>	Terre	A	
		<b>TOTAL</b>	<b>1 635 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET*

**Opération 18-406 : LES BELLEVILLE - Logements saisonniers**

**Demandeur : LES BELLEVILLE**

**Portage en cours : 0 € portage validé : 321 000 €**

**Axe : Développement touristique**

**Durée : 10 ans**

**Remboursement du capital stocké : Annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1,5 %**

En saison hivernale, la Commune Les Belleville accueille plus de 5 000 saisonniers. Suite à la signature récente de la convention pour le logement saisonnier, une piste d'action est l'acquisition dans le parc diffus de petits logements devenus inadaptés à la location touristique. A cet effet, la Commune sollicite l'intervention de l'EPFL pour les appartements suivants.

Les logements seront mis à disposition de la Commune, qui s'appuiera sur l'AGIBEL (Association de Gestion de l'Immobilier des Belleville) pour la gestion concrète des appartements avec les saisonniers.

Cette opération sera subventionnée par la Région via l'acte II du plan montagne. Les acquisitions seront conditionnées à l'obtention effective de la subvention par l'EPFL qui pourrait être de 40 %.

Après visite de nombreux biens, la commune a proposé la maîtrise de plusieurs biens à la vente dont, au cas particulier le studio ci-dessous référencé ; cette demande intervient alors que l'EPFL a déjà engagé l'acquisition de 5 logements.

Localisation	Référence cadastrale	Lots	Adresse	Surface parcelle (m <sup>2</sup> )	Surface appt (m <sup>2</sup> )	Prix du bâti	Dont frais d'agence à charge de l'EPFL
Les Belleville	AH 85*	42 : studio Casier à ski	5681 Immeuble l'Argousier	7 655 m <sup>2</sup>	15.90 m <sup>2</sup>	56 000 €	0 €
Les Belleville	AH87*	-	LES BOYES	204 m <sup>2</sup>	-		
Les Belleville	AH89*	-	LES BOYES	452 m <sup>2</sup>	-		
Les Belleville	AH94*	-	LES BOYES	2 000 m <sup>2</sup>	-		

\* Ensemble immobilier

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 18 419 : Porte de Savoie – Plan Cumin**

**Demandeur : communauté de communes CŒUR de SAVOIE**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : développement économique**

**Durée de portage demandée : 4 ans**

**Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis solde**

**Taux de portage annuel HT : 1.5 %**

La zone d'activités de PLAN CUMIN est idéalement située à la sortie n° 21 de l'A43 aux portes de l'agglomération Chambérienne. Il paraît nécessaire d'engager l'extension de cette zone. Dans le SCOT actuel, un périmètre de 13 ha avait été identifié mais la communauté de communes souhaite étendre davantage cette zone pour la porter à 23.5 ha qui restent à valider dans le SCOT en cours de révision.

Ce projet a vocation à créer des terrains pour des activités de production et de transformation et notamment un pôle d'activités viticoles est prévu sur 1.5 à 2.5 ha.

Localisation	Section	Nb parcelles	Adresses	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Les Marches	A	161	Les Bouchets- Plan du Cumin- Les Châtaigneraies – Les Rippes – Le Peignier	196 517 m <sup>2</sup> environ	Divers	Ap- AUel- AUe- AU-Ue- N	Avis France Domaine

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

### 3 – TRAVAUX EN COURS

#### Opération 17-330 : Saint-Jean-de-Maurienne-Aménagement avenue Falcoz

Travaux terminés le 25/01/2019

#### Opération 17-327 : Champagneux-Stationnement Carrouge

Travaux terminés, réception prévue le 7/02/2019

#### Opération 16-295 : Chambéry-Secteur Alsace Lorraine-Garibaldi

Demande de travaux de démolition reçue pour 2 tènements

#### Opération 16-271 : Barby-Centre Bourg

Consultation en cours pour travaux de désamiantage et démolition

#### Opération 16-297 : Bassens-Entrée de ville II

Consultation en cours pour travaux de désamiantage et démolition

### 4 – NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE

*Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN*

#### Opération 19-426 : Aix-les-Bains - Montée de Marlioz

**Demandeur : AIX LES BAINS**

**Portage en cours : 645 000 €**

**Axe : Equipements publics**

**Durée de portage demandée : 2 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

La Commune d'Aix-les-Bains est sollicitée par les riverains de la montée de Marlioz qui déplorent l'état de dégradation d'une propriété bâtie inhabitée et mitoyenne de maisons occupées. Des nuisances diverses sont relevées (animaux nuisibles, odeurs, infiltrations...).

L'acquisition de cette parcelle bâtie et la démolition du bâtiment permettraient à la commune d'Aix-les-Bains de se rendre propriétaire d'un foncier sur lequel pourraient être aménagés un square ou des places de stationnement, en accord avec les riverains.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Aix-les-Bains	AT20	35 MTE DE MARLIOZ	95 m <sup>2</sup>	Sols	UDV	A déterminer
<b>TOTAL</b>			95 m <sup>2</sup>			

La valeur présumée de ce tènement ne nécessitant pas la consultation de France Domaine, le conseil d'administration sera informé de la valeur négociée lors de prochaine séance.

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 19-427 : Bourgneuf - ALP'ARC**

**Demandeur : cœur de Savoie pour syndicat mixte ARC ISERE**

**Portage en cours : 0 € - portage validé : 1 600 000 €**

**Axe : Développement économique**

**Durée de portage demandée : 4 ans**

**Remboursement du capital stocké : 2 % pour les 3 premières années puis solde**

**Taux de portage annuel HT : 1.5 %**

Le syndicat mixte Arc-Isère projette l'extension de son parc d'activité en trois tranches. Afin d'atteindre cet objectif, il a fait appel à l'EPFL de la Savoie, qui a pour mission d'acquérir le foncier sur cet espace au débouché de la vallée de la Maurienne, en amont de la zone de confluence de l'Arc et de l'Isère, et à proximité directe d'une plateforme de ferroutage.

Deux tranches ont été négociées en 2011 et revendues au syndicat mixte en 2015 (la première et la troisième).

ARC ISERE sollicite l'EPFL pour négocier à l'amiable la 2e tranche qui est constituée des bâtiments ruraux et d'habitation alors que parallèlement une déclaration d'utilité publique est en cours d'élaboration.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Bourgneuf	ZN10	BAROUCHAT	1 373 m <sup>2</sup>	Prés	NC	1 800 831.50 € Indemnités comprises
Bourgneuf	ZN12	BAROUCHAT	2 840 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
Bourgneuf	ZN13	BAROUCHAT	870 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
Bourgneuf	ZN34	BAROUCHAT	2 050 m <sup>2</sup>	Sols	NC	
Bourgneuf	ZN35	BAROUCHAT	851 m <sup>2</sup>	Sols	NC	
Bourgneuf	ZN55	BAROUCHAT	392 m <sup>2</sup>	Sols	NC	
Bourgneuf	ZN60	BAROUCHAT	982 m <sup>2</sup>	Prés	NC	
Bourgneuf	ZN62	BAROUCHAT	47 776 m <sup>2</sup>	Bois (Noyeraie ou noyers)	NC	
Bourgneuf	ZN64	BAROUCHAT	2 529 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
Bourgneuf	ZN66	BAROUCHAT	18 033 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
Bourgneuf	ZN89	BAROUCHAT	5 491 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
Bourgneuf	ZN101	BAROUCHAT	824 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
Bourgneuf	ZN103	BAROUCHAT	22 155 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
Bourgneuf	ZN126	BAROUCHAT	114 320 m <sup>2</sup>	Terre	NC	
<b>TOTAL</b>			<b>220 486 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 19-428 : Viviers-du-Lac - Route Royale**

**Demandeur : VIVIERS du LAC**

**Axe : développement économique**

**Portage en cours : 0 €**

**Remboursement du capital stocké : 2 % pour les 3 premières années puis annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1.5 % les 4 premières années puis 2 %**

La commune du Viviers du Lac sollicite l'EPFL pour acquérir en centre-ville une maison mise à la vente qui permettrait l'implantation de commerces de type pharmacie, boulangerie et commerces avec en étage des logements pour densifier ce secteur.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Viviers-du-Lac	A309	15 Route ROYALE	330 m <sup>2</sup>	Sols	UA	Avis France Domaine
Viviers-du-Lac	A1344	LE VIVIERS	30 m <sup>2</sup>	Prés	UA	
Viviers-du-Lac	A2095	LE VIVIERS	200 m <sup>2</sup>	Jardins	UA	
Viviers-du-Lac	A2097	LE VIVIERS	66 m <sup>2</sup>	Vergers	UA	
<b>TOTAL</b>			<b>626 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 19-429 : CREST VOLAND - La Gave**

**Demandeur : CREST VOLAND**

**Axe : Développement touristique**

**Portage en cours : 0 €**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1.5 %**

La commune de Crest Voland sollicite l'EPFL pour acquérir un tènement au lieu-dit « la gave » : situé au cœur du village, il est particulièrement stratégique de par sa proximité immédiate des services (mairie, école, garderie, commerces) mais aussi du front de neige. Le tènement est composé de terrains mais aussi de construction dont les propriétaires souhaitent vendre tout ou partie de leur bien.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Crest-Voland	A1306	CREST VOLAND	196 m <sup>2</sup>	Terre	RNU	Avis France Domaine
Crest-Voland	A3237	144 Route NOTRE DAME DE BELLECOMBE	3 132 m <sup>2</sup>	Terre	RNU	
Crest-Voland	A3905	172 Route NOTRE DAME DE BELLECOMBE	978 m <sup>2</sup>	Terre	RNU	
<b>TOTAL</b>			<b>4 306 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE*

**Opération 19-424 : Fourneaux - Jardins familiaux**

**Demandeur : FOURNEAUX**

**Axe : Espaces agricoles**

**NEGOCIATION SEULE**

La commune de FOURNEAUX veut saisir l'opportunité d'acquérir du parcellaire morcelé sur son territoire provenant d'une indivision. Certaines parcelles sont des jardins familiaux, que la collectivité souhaiterait remettre en location à des habitants du village. Le surplus est constitué de bois et de prés en alpage. L'intervention de l'EPFL73 a pour objectif de rassembler cette indivision complexe et d'être l'interlocuteur unique auprès de celle-ci.

Le conseil d'administration prend acte de cette demande.



## 5 – RETROCESSIONS A TIERS

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 16-303 : CHINDRIEUX - Groupe scolaire**

**Demandeur : CHINDRIEUX**

**Axe : Equipements publics**

**Date de fin de portage prévue : 05/07/2022**

**Acquéreur désigné : Mme BARBIER**

L'EPFL a acquis la parcelle E n°1007, concernée par le projet d'extension de l'école pour une partie seulement, le surplus de la parcelle étant maîtrisé afin de pouvoir effectuer des échanges. Par délibération en date du 19/12/2018, la commune de Chindrieux sollicite l'EPFL afin de céder à Mme BARBIER une partie de ladite parcelle qui lui permettrait d'agrandir sa propriété voisine, et de procéder à un échange lui permettant de conforter l'assise foncière nécessaire à l'extension de l'école.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Zonage	Prix
L'EPFL cède à Mme BARBIER :					
Chindrieux	E 1007(p)	Le Perron	701 m <sup>2</sup> environ	UA et AUc	22€/m <sup>2</sup> (AUc) et 60 €/m <sup>2</sup> (UA)
L'EPFL acquiert :					
Chindrieux	E 999 (p)	Le Perron	1435 m <sup>2</sup> environ	UX	11€/m <sup>2</sup>

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'échange avec soulte avec Mme BARBIER des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

## 6 – QUESTIONS DIVERSES

### 6-1 : Facturation des prestations

Les membres du conseil d'administration sont informés qu'à la suite de plusieurs contrôles d'EPFL par la cour des comptes, les rapports mentionnent systématiquement que la fiscalité prélevée, la TSE ne saurait financer des opérations et actions qui ne sont pas directement liées au fondement de l'activité de l'EPFL, à savoir l'acquisition et le portage foncier des biens. En effet l'article 1607 bis du Code général des Impôts institue au profit des EPFL, mentionnés à l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, une taxe spéciale d'équipement destinée à permettre à ces établissements de financer les acquisitions foncières et immobilières correspondant à leur vocation.

L'EPFL étant de plus en plus sollicité pour procéder à des négociations sans acquisition ; suite aux débats du conseil d'administration du 11/12/2018, il est proposé d'instaurer les tarifs suivants :

#### 1-DPU et mise en œuvre d'une procédure d'expropriation :

Dans cette hypothèse, il s'agit de l'aboutissement d'un dossier concernant de multiples propriétaires mené par l'EPFL, qui comporte déjà pour partie des acquisitions et du portage par l'EPFL et dont l'expropriation est nécessaire pour le finaliser.

- Forfait phase administrative : 1 000 € HT
- Forfait phase judiciaire : (0 à 5 ayants-droits) : 500 € HT
- Auxquels s'ajoutent 100 € HT par tranche de 5 ayants-droits supplémentaires

Les frais occasionnés par des prestations ou consultations extérieures dans le cadre de cet accompagnement feront l'objet d'une validation préalable par la collectivité demandeuse et lui seront intégralement refacturés au coût réel.

#### 2-Négociations amiables pour le compte des collectivités :

Dans cette hypothèse, l'EPFL n'achète pas les biens

- Forfait pour la demande de négociation : 350 € HT  
Auxquels s'ajoutent :
  - Recueil de 1 à 5 promesse(s) de vente (ou convention, servitudes...) : 100 € HT
  - Recueil de 6 à 10 promesses de vente (ou convention, servitudes...) : 250 € HT
  - Recueil de 10 à 20 promesses de vente (ou convention, servitudes...) : 500 € HT
  - Recueil de plus de 20 promesses de vente (ou convention, servitudes...) : 1 000 € HT

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la facturation des prestations de services ci-dessus visées aux tarifs indiqués à compter des sollicitations postérieures à ce jour.**

Par ailleurs, il est rappelé que l'EPFL a été sollicité pour d'autres prestations notamment en matière de délégation de maîtrise d'œuvre. Une consultation juridique a alors été diligentée aux fins de savoir si cette mission ne pourrait être contestée au titre de la nécessaire mise en concurrence. La réponse apportée précise que la sécurité juridique de cette assistance ne saurait être assurée.

**Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité de ne pas accepter les demandes de mission d'AMO si l'EPFL n'est pas propriétaire des biens.**

## **6-2 : Réflexion inhérente à la mise en place d'un plafond**

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'engager une réflexion sur l'élaboration d'un plafond financier quant à la sollicitation de l'EPFL. En effet force est de constater que certaines collectivités se retrouvent en difficultés au moment de la reprise des biens. Une mission a été confiée au cabinet Stratorial qui, dans une première analyse, propose la combinaison de 2 critères principaux

- Le fonds de roulement
- Le nombre d'habitants/collectivités qui serait pondéré à 0.5

Et de considérer le plus favorable des deux.

Il s'agirait de répondre favorablement, favorablement sous réserve ou défavorablement en fonction de l'évaluation financière des collectivités qui serait opérée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

- Critère numéro 1 (coefficient 1) : le cumul du portage en cours + nouvelle demande n'ai pas dépassé 2 fois le fonds de roulement moyen calculé au titre des trois derniers exercices.

Exemple : 1 060 000 € de  
FDR moyen / 3 ans :  
Critère n°1 : 2 120 000 € de  
possibilité de portage

en k€	Δ moy ou moyenne	2015	2016	2017
Epargne de gestion	-11%	2 045	2 736	1 630
Charges d'intérêts	-9%	538	495	445
Epargne Brute	-11,3%	1 507	2 241	1 185
Remboursement du capital	-4,4%	934	1 243	853
Epargne Nette	-23,9%	573	998	332
Dépenses d'investissement	1 848	914	3 174	1 456
Dont dépenses d'équipement	1 847	912	3 173	1 454
Recettes d'investissement	1 287	821	2 016	1 025
Besoin de financement des investissements	561	93	1 159	431
Epargne brute	1 644	1 507	2 241	1 185
Variation de dette	-912	-934	-949	-853
Variation du fonds de roulement	171	480	133	-99
Epargne nette	634	573	998	332
Emprunts nouveaux	98	0	293	0
Variation du fonds de roulement	171	480	133	-99
FdR au 31/12	1 060	1 060	1 110	1 011
En-cours de dette au 31/12	10 821	11 738	10 789	9 936
Ratio de capacité de désendettement	7,0	7,8	4,8	8,4
Taux d'épargne brute	13,2%	12,1%	17,5%	10,1%



### **6-3 : Stock EPFL au 31/12/2018**

Chaque administrateur a reçu sur table un état des biens portés par l'EPFL au 31/12/2018 classé par EPCI et Demandeur. Pour information ce stock comporte :

100 bâtiments en stock – pour une surface de plancher de 33 650 m<sup>2</sup> dont :

- 41 logements (maison ou appartement)
- 13 locaux à usage industriel ou artisanal
- 16 locaux à usage commercial
- 5 locaux à usage tertiaire et/ou de bureaux
- 25 bâtiments non réutilisables en l'état

Mouvements de stock de bâtiments dans le courant de l'année 2018 :

- 35 bâtis achetés en 2018 – pour une surface de plancher de 10 830 m<sup>2</sup>
- 7 bâtis vendus en 2018 – pour une surface de plancher de 3 140 m<sup>2</sup>
- 5 bâtis démolis en 2018 – pour une surface de plancher de 6 340 m<sup>2</sup>

### **6-4 : PPI 2020-2024**

Les membres du conseil d'administration sont informés que la construction du nouveau PPI 2020-2024 est engagée. Il est notamment proposé que l'évaluation du PPI 2016-2020 soit externalisée afin d'obtenir une analyse objective.

Rappel concernant le PPI (Plan Pluriannuel d'Intervention) :

#### **Obligatoire depuis la loi SRU du 13 décembre 2000**

...L'EPFL Savoie a déjà réalisé trois PPI depuis sa création (2006/2011, 2011/2016 et 2016/2020).

#### **Soumis à l'avis du CRHH**

Conformément à l'article L324-2-2 du code de l'urbanisme, le PPI est l'objet d'un avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

#### **Cadre les grandes orientations de l'EPFL pour 5 ans**

Définir les actions, modalités, moyens mis en œuvre et les conditions de cession du foncier.

Le PPI tient également compte des priorités des documents d'urbanisme et des objectifs de réalisation de logements précisés par les PLH. (art L324.2.2 du code de l'urbanisme)

### **Pourquoi un PPI ?**

#### **Répondre aux attentes de nos adhérents**

Afin d'être réactif pour les soutenir dans leur développement, faire évoluer notre offre et dimensionner nos services pour répondre aux attentes de nos adhérents

### Définir les axes d'intervention de l'EPFL

Pour que notre Conseil d'Administration puisse disposer de tous les éléments afin de justifier ses décisions d'interventions

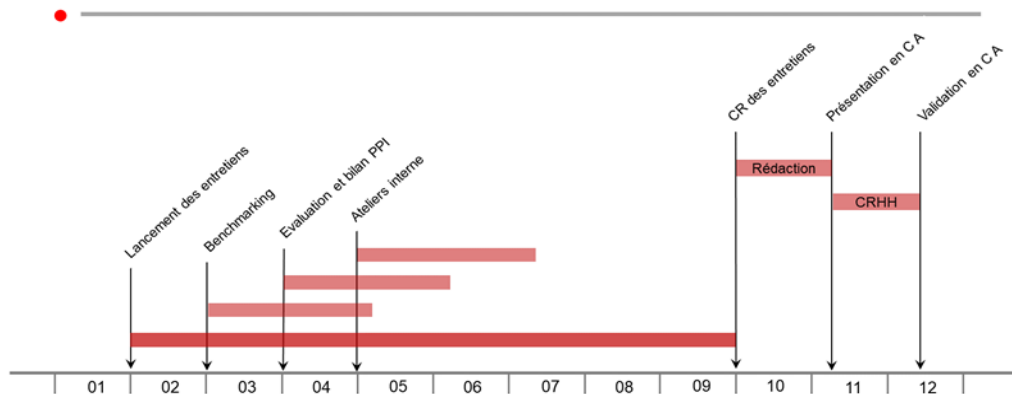
### Construire un budget cohérent avec les besoins des adhérents

Dans l'objectif de définir des modalités financières au plus juste et optimiser les capacités d'action de l'EPFL

### Construire un projet pour l'EPFL

Pour que l'ensemble de l'équipe soit impliqué, et connaisse parfaitement les services proposés et les évolutions attendues

## L'échéancier 2019



## **6-5 : Les Dates à retenir**

### **Atelier du Droit de Prémption Urbain**

Lundi 11 mars 2019 à 9h00

EPFL de la Savoie – Salle Bergeron 1er étage – 73000 CHAMBERY

Vous souhaitez vous inscrire ? Merci de contacter Evin Dundar au 04 79 25 23 38 ou par mail [e.dundar@epfl73.fr](mailto:e.dundar@epfl73.fr).

### **Atelier Amiante**

Jeudi 14 mars 2019 à 14h00

Salle Jean Louis Barrault – Rue Brun Rollet – 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE

Vous souhaitez vous inscrire ? Merci de contacter Evin Dundar au 04 79 25 23 38 ou par mail [e.dundar@epfl73.fr](mailto:e.dundar@epfl73.fr).

### **Salon des Maires d'Albertville**

Jeudi 28 mars 2019 9h00-17h30

Halle olympique

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

Le 11 Février 2019

**Jean-Marc LÉOUTRE**

**Président de l'EPFL de la Savoie**



## **CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES**

Date	Horaire	Réunions
Mardi 26 Mars 2019	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Mardi 14 Mai 2019	9h30	<b>Conseil d'Administration + AG</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Mardi 2 Juillet 2019	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Mardi 17 Septembre 2019	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Mardi 5 Novembre 2019	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Vendredi 6 Décembre 2019	8h30	<b>Assemblée Générale annuelle</b> (EPFL de la Savoie, <b>Lieu à définir</b> )
Mardi 17 Décembre 2019	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)